

un parti à fonder un pays à bâtir

LE DÉFI À RELEVER

Fonder le parti. Lui donner des structures où l'on puisse participer au maximum tout en demeurant efficace. Lui fournir un programme qui ait à la fois de l'élan et du réalisme. Le baptiser comme il faut.

Il faut bien se dire au départ que tout ne sera pas parfait du coup et qu'en trois jours viennent des moments où le mieux est l'ennemi du bien. C'est toujours dur à admettre, et pourtant ce sera sûrement nécessaire.

Le plus difficile, le plus précieux aussi, c'est l'esprit que tout cela doit nous permettre d'insuffler au parti dès sa naissance. Sauf erreur, jamais aucun congrès n'aura été si totalement l'affaire des délégués, leur entière responsabilité d'un bout à l'autre. En le préparant, l'Exécutif n'a d'ailleurs eu qu'un souci constant: celui de réduire les règles et les cadres au minimum vital à défaut duquel nous ne saurions fonctionner.

Le défi à relever, c'est donc avant tout un "test" de notre maturité. Les hommes et les femmes capables d'être militants d'un tel parti sont déjà les citoyens lucides et responsables du pays qu'avant longtemps nous aurons à bâtir ensemble. R.L.

11 au 14 octobre 1968

Nous publions, ci-dessous, le modeste portrait financier de notre mouvement, qui sera demain notre parti.

Nos livres sont en ordre, tout a été vérifié. Nous entrerons en lice pauvres mais sains. Grâce, avant tout, à ceux et celles, trop peu nombreux encore, qui ont dépensé et se sont dépensés sans compter depuis des mois. Parmi lesquels - c'est le temps ou jamais de le noter - notre dévoué et sévère contrôleur-trésorier, Reynald Brisson, et son équipe.

En étudiant un peu ces chiffres, une foule d'autres verront à coup sûr comment ils peuvent à leur tour assumer, sans se faire mourir, une part un peu plus tangible de notre entreprise commune.

Que nous soyons un parti pauvre, d'accord. Cela vaut mieux pour notre santé. Mais pas au point où nous n'aurions à choisir qu'entre l'inefficacité et des compromis qui seraient un naufrage pire encore.

R.L.

PORTRAIT FINANCIER DU MSA

ETAT DES REVENUS ET DEPENSES POUR LA PERIODE DU 1ER OCTOBRE AU 31 AOUT 1968

REVENUS:

Adhésions: (14,280 membres - Moyenne \$2.52)	\$35,841.63	
MOINS: Redevances remises aux comtés	<u>14,339.28</u>	\$21,502.35
Dons: (154 - Moyenne \$114.18)		17,583.83
Congrès Avril 1968		9,075.15
Livres "Option-Québec"		8,380.78
Brochures "Ce pays qu'on peut bâtir"		1,104.95
Bulletins "Le Mouvement"		769.85
Partie d'huitres		2,513.00
Gala - Avril 1968		10,094.85
Droits d'auteur "Option-Québec"		<u>10,469.00</u>

DEPENSES:

Bureau et Secrétariat	\$7,425.02	
Dépenses pe Congrès et Gala	8,524.86	
Frais de déplacements	1,407.89	
Imprimerie, papeterie et timbres poste	18,169.52	
Publicité	2,137.80	
(Salaires (6 employés)	16,306.20	
Achat livres "Option-Québec"	9,469.00	
Chèques retournés	458.70	
Location de salle	<u>821.36</u>	64,720.35

\$81,493.76

AUTRES REVENUS:

Intérêts et escomptes gagnés		<u>310.88</u>
------------------------------	--	---------------

REVENU NET DE LA PERIODE:

\$17,084.29

MONTREAL, le 3 octobre 1968.

Aux Membres de:
MOUVEMENT SOUVERAINETE ASSOCIATION,
Montréal, Qué.

Messieurs,

Nous avons examiné le bilan du Mouvement Souveraineté Association au 31 août 1968, ainsi que les états de Revenus et Dépenses. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des livres et pièces comptables et autres preuves à l'appui que nous avons considérés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, le bilan ainsi que les états de Revenus et Dépenses du Mouvement Souveraineté Association, au 31 août 1968, présentent équitablement sa situation financière, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Respectueusement soumis,
BRISSON, GUERIN & ASS., C.A.

BILAN AU 31 AOUT 1968

ACTIF

DISPONIBILITES:

Argent en main et en banque	\$3,300.31	
Certificats de dépôts	20,000.00	
Comptes à recevoir (comtés)	468.29	
Inventaire - livres Option-Québec	<u>1,000.00</u>	\$24,768.60

IMMOBILISATIONS:

Mobilier et équipement de bureau (coût)	<u>3,306.16</u>	
		<u>\$28,074.76</u>

PASSIF

EXIGIBILITES:

Chèques en circulation	\$3,965.62	
Comptes à payer	4,250.95	
Redevances aux comtés à payer	1,254.07	
Déductions à la source fédérales à payer	210.00	
Déductions à la source provinciales à payer	172.25	
Assurance-chômage à payer	141.00	
Dû sur équipement	<u>996.58</u>	\$10,990.47

CAPITAL:

17,084.29
\$28,074.76

BUDGET DE CAISSE 1ER SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 1968

Argent en banque au 1 septembre 1968	3,300.31	
Certificat de dépôt	<u>20,000.00</u>	
		23,300.31

RECETTES ANTICIPEES

Cotisations et dons	4,500.00	
Inscriptions	<u>5,000.00</u>	9,500.00
		32,800.31

DEPENSES ANTICIPEES

Dépenses courantes	6,500.00	
Dépenses pe congrès	<u>15,000.00</u>	21,500.00
		11,300.31

Moins déboursés pour payer le passif au 1 septembre 1968		<u>10,990.47</u>
--	--	------------------

Argent en caisse (anticipé) octobre 15, 1968		<u>309.84</u>
--	--	---------------

PROCÉDURE DU CONGRÈS

Soumise à l'assemblée générale
le vendredi soir
11 octobre 1968

EN ATELIERS DE TRAVAIL

- 1- Il y a deux (2) sortes d'ateliers de travail, à savoir: les ateliers dits multiples et les ateliers dits de synthèse. De plus, un atelier spécial est consacré à l'étude des statuts permanents du parti. Ces ateliers siègent aux heures mentionnées à l'ordre du jour adopté à l'ouverture du congrès;
- 2- Chaque sous-division du programme est étudiée d'abord par des délégués réunis en ateliers multiples; ces ateliers se regroupent ensuite en quatre (4) ateliers de synthèse suivant les quatre (4) grandes divisions du programme, à savoir: vie culturelle, vie économique, vie sociale et vie politique;
- 3- Chaque atelier est présidé par un animateur;
- 4- A l'ouverture de la séance d'un atelier multiple, l'animateur invite les délégués à déterminer l'ordre dans lequel les résolutions inscrites au cahier seront étudiées; l'animateur devra aussi prévoir pour la fin de la dernière séance une période de temps suffisante pendant laquelle les délégués décideront de l'ordre selon lequel les résolutions adoptées seront présentées à l'atelier de synthèse; néanmoins, toute autre résolution du cahier ou toute résolution étudiée doit être renvoyée à l'atelier de synthèse;

A REGLES PARTICULIERES AUX ATELIERS DE SYNTHESE

- 5- Sous la présidence de l'animateur, les délégués réunis en ateliers de synthèse décident au scrutin secret, après discussion, de l'ordre selon lequel les résolutions étudiées par les ateliers multiples seront présentées à l'assemblée plénière;

B REGLES PARTICULIERES A L'ATELIER DES STATUTS

- 6- L'animateur suivra, en autant que faire se peut, le cheminement ci-après énoncé:
 - a) brefs exposés des postulats et des objectifs sous-jacents aux propositions soumises par le Comité des statuts ou par les Comités;
 - b) présentation d'organigrammes illustrant les structures proposées;
 - c) considération pour fins de décision et de vote des propositions du Comité des statuts et des comités; leur étude en sera faite à partir d'un document de travail où toutes les propositions seront reproduites en parallèle;

C DROIT DE PAROLE

- 7- Tout délégué doit obtenir l'assentiment de l'animateur avant de prendre la parole;
- 8- Tout délégué qui prend la parole doit s'identifier: nom, prénom et comité. Il doit s'adresser à l'animateur;

9- Le délégué qui a la parole ne doit pas être interrompu, sauf pour rappel à l'ordre par l'animateur;

10- Si un débat sur une proposition se prolonge indûment, l'animateur pourra d'office la limiter à dix (10) minutes additionnelles à compter de sa décision, sauf par l'assemblée à proposer à la fin de cette période additionnelle une prolongation d'une durée déterminée si cette proposition rencontre l'assentiment des deux tiers;

D ROLE DE L'ANIMATEUR

- 11- L'animateur assure la liberté d'expression de tous et il se conforme aux règles de procédure;
- 12- Il appelle tout vote et en proclame le résultat;
- 13- L'animateur est assisté d'un rapporteur et du personnel technique jugé nécessaire;
- 14- Seuls les délégués inscrits ont droit de parole et de vote;
- 15- Tout vote en atelier multiple a lieu à main levée;
- 16- Pour toute question de procédure qui n'est pas prévue aux présentes, on s'en remettra à l'animateur, avec droit d'appel aux membres présents qui décideront alors à la majorité simple.

EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- 1- Les deux (2) présidents conjoints d'assemblée sont élus par l'assemblée plénière; ils sont assistés d'un secrétaire et de scrutateurs ainsi que du personnel technique qu'ils jugent nécessaire;
- Les présidents conjoints ont tous les pouvoirs nécessaires pour assurer le bon ordre de l'assemblée;

A DROIT DE PAROLE

- 2- Tout délégué doit obtenir l'assentiment du président d'assemblée avant de prendre la parole;
- 3- Tout délégué qui prend la parole doit s'identifier: nom, prénom et comité. Il s'adresse au président d'assemblée;
- 4- Le membre qui a la parole ne doit pas être interrompu, sauf pour rappel à l'ordre par le président;

B REGLES PARTICULIERES AUX SEANCES PORTANT SUR L'ETUDE DU PROGRAMME

- 5- Après la lecture des rapports des ateliers de synthèse, les résolutions provenant de ces ateliers sont soumises à la discussion et au vote en commençant par les deux premières de chaque atelier de synthèse, ensuite les troisième et quatrième et ainsi de suite jusqu'à la fin de chaque séance consacrée à l'étude du programme; à cette fin, l'ordre de préséance entre les ateliers est le suivant: vie culturelle, vie économique, vie sociale et vie politique;
- 6- Un maximum de cinq (5) opinants favorables et de cinq (5) opinants défavorables, devant être délégués de comités différents, ont droit de parole sur chaque résolution. Les

Exécutifs MSA-RN ont le droit de désigner de plus un porte-parole sur chaque résolution;

- 7- Lors du débat consacré au huit (8) premières résolutions, l'opinant a droit de parole pour une période de deux (2) minutes; cette période est réduite à une minute pour les résolutions subséquentes;
- 8- Après les interventions permises, le président appelle la résolution au vote;

C REGLES PARTICULIERES A LA SEANCE PORTANT SUR L'ETUDE DES STATUTS

- 9- A l'ouverture de la séance, le rapporteur de l'atelier des statuts fait rapport;
- 10- Le projet des statuts permanents du Comité des statuts, tel qu'amendé par l'atelier, constitue la proposition principale;
- 11- Les amendements adoptés par l'atelier des statuts sont d'abord soumis à la discussion et au vote; viennent ensuite, le cas échéant, les amendements qui y ont obtenu au moins un tiers des votes; aucun autre amendement ne peut être proposé;
- 12- A la fin du débat et du vote tels que prévus à l'article précédent, le président soumet au vote, sans discussion préalable, les articles du projet du Comité des statuts qui ont été adoptés sans amendement en atelier;
- 13- Si le débat sur un article, tel que prévu à l'article 11, se prolonge indûment, le président d'assemblée pourra d'office le limiter à cinq (5) minutes additionnelles à compter de sa décision, sauf par l'assemblée à proposer à la fin de cette période additionnelle une prolongation d'une durée déterminée si cette proposition rencontre l'assentiment des deux tiers;

D REGLES PARTICULIERES POUR LA SEANCE DE L'APRES-MIDI DU 14 OCTOBRE 1968

14. a) Lors de la séance du lundi après-midi, 14 octobre 1968, les projets de résolutions émanant des exécutifs centraux ont préséance sur tout autre projet de résolution;

b) La règle prévue à l'article 13 s'appliquera mutatis mutandis à cette séance du lundi après-midi;

E ROLE DU PRESIDENT D'ASSEMBLEE

- 15- Le président assure la liberté d'expression de tous et il se conforme aux règles de procédure;
- 16- Il se prononce sur les questions de procédure, sauf appel de sa décision à l'assemblée;
- 17- Il appelle tout vote et en proclame le résultat;
- 18- Seuls les délégués inscrits ont droit de parole et de vote;
- 19- Sauf si la majorité demande un scrutin secret, tout vote a lieu à main levée, et la majorité des votes exprimés décide du sort d'une proposition;
- 20- Sauf pour la séance d'après-midi du lundi 14 octobre et sauf ce que ci-haut prévu, aucune proposition privilégiée, incidente, subsidiaire ou auxiliaire et spéciale n'est permise;
- 21- Sauf réserve des présents règlements, les délibérations sont régies par le code de "Procédure des Assemblées Délibérantes" (4^{ème} édition française) de Victor Morin.

LES ÉLECTIONS AU CONSEIL EXÉCUTIF DU PARTI

ÉLUS PAR ACCLAMATION

M. RENÉ LÉVESQUE



PRÉSIDENT

Né à New-Carlisle, le 24 août 1922.
Etudes au Collège de Gaspé (B. A.) et à la Faculté de Droit.

Dût interrompre ses études de droit pour servir outre-mer comme reporter-correspondant attaché aux services américains. (1944-1945).
Attaché au service international de Radio-Canada (1946-1951).
Correspondant de guerre en Corée (1952).
Chef du Service des reportages (1952-1956).
Animateur des émissions de télévision: "Carrefour", "Point de Mire" et "Premier Plan".

Quittait le PLQ en octobre 1967 pour siéger comme député indépendant à l'Assemblée législative où il représente le comté de Laurier depuis 1960.

Marié à Louise l'Heureux et père de trois enfants: Pierre, Claude et Suzanne

Responsable de l'information au Comité exécutif du Mouvement Souveraineté Association.

TREIZE CANDIDATS AUX SIX POSTES



Dr. Roch BANVILLE

Le docteur Roch Banville est né à Saint-Octave de Métis, en mars 1931. Monsieur Banville fit ses études secondaires au Séminaire de Rimouski et à l'Université Saint-Joseph de Memramcook au Nouveau-Brunswick.

Par la suite, il fréquenta la Faculté de médecine de l'Université Laval à Québec. Il pratique depuis 1960 sa profession à Sept-Îles.

Il occupa divers postes au sein de la Fédération libérale du Québec, notamment ceux de président régional et président de l'Association du comté de Duplessis.

En octobre 1967, le docteur Banville démissionna du Parti Libéral du Québec, à la suite du départ de monsieur René Lévesque. Il est depuis membre du Mouvement Souveraineté-Association et coordonnateur de la région Côte-Nord.



M. Marc A. BEDARD

Natif de la région Saguenay - Lac St-Jean.
Cours classique au Séminaire de Chicoutimi (B.A.)
Licencié en Droit de l'Université d'Ottawa (L.L.L.).
Pratique le droit à Chicoutimi depuis sept ans.

Marié à Mlle Nicole Girard, d'Arvida, et père de deux garçons, Eric et Stéphane.
A toujours participé à la vie économique, sportive et politique de sa région.

Ex-vice-président régional de la Jeune Chambre. Membre de la Chambre de Commerce Senior.
Vice-président de "Placement Myrtil Ltée".
Membre du Syndicat d'entraide Economique.

Délégué régional aux Etats Généraux.
Président régional du Ralliement National.
Membre de l'exécutif du Ralliement National.
Membre du comité de négociations pour l'unification des forces souverainistes.



M. Jean-Roch BOIVIN

Né à Bagotville le 4 octobre 1930.

Etudes de Droit à l'Université de Montréal et licencié en 1959.

Il pratique actuellement le droit à Montréal.

Marié à Thérèse l'Heureux il est père de cinq enfants.

Président du Comité exécutif et du Comité de régie interne du Mouvement Souveraineté Association.

Responsable des négociations au Comité exécutif du MSA.



M. Réjean DENIS

Réjean Denis, comptable, est né le 22 avril 1937 à Ste-Françoise, Comté de Rivière-du-Loup. Il fit ses études au Collège de Rimouski.

En 1958-59, il fait un séjour d'étude en France et une tournée d'un an en Europe, Asie et Afrique.
Comptable depuis 8 ans, il est un homme d'affaires très bien connu dans le Bas St-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord.

A son retour d'outre-mer, il se lance activement avec les mouvements qui prônent l'indépendance du Québec. Dès la fondation du Mouvement Souveraineté-Association, il est coordonnateur régional du Bas St-Laurent et Gaspésie où il organise un territoire de 10 comtés.

Marié en 1961 à Huguette Soucy, il est le père de 2 "bambini", Christian (5ans) et Hélène (4 ans0).



M. Marcel GERMAIN

Né le 24 février 1920, à Montréal.
Les exigences de la vie ne m'ont pas permis de poursuivre des études supérieures.
Métier: Imprimeur typographe.

En 1949, joint la Chambre de commerce des jeunes de Montréal.
En 1950, devient secrétaire au Comité "Commerce Industrie Technique" de la Chambre de Commerce des Jeunes de Montréal.
Coordonnateur de la Chambre de Commerce des Jeunes lors du Congrès international. (1950)

Technicien diplômé en électronique (radio).
Propriétaire de Tessa Electronic Service & Appliances Enrg.

Marié à Thérèse Lesage et père de cinq enfants.



M. André LAROCQUE

Né le 23 juin 1936, à Montréal.

Etudes secondaires au séminaire de philosophie de Montréal.

Bachelier en sciences politiques de l'Université de Montréal.

Maître en sciences politiques de l'Université Duke, Etats-Unis.

Professeur au Département de sciences politiques de l'Université de Montréal.

Directeur du centre de documentation et de recherche du Mouvement Souveraineté Association.



Dr. Marc LAVALÉE

Né à Montréal, le 12 septembre 1933.
Etudes secondaires au collège de Joliette et à l'Externat Classique Ste-Croix, Séminaire de Philosophie (B.A.).
Etudes pré-médicales, Faculté des Sciences, Université de Montréal.
Faculté de Médecine, Université de Montréal.
Directeur général de la recherche à la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke.
Professeur titulaire de Biophysique de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke.
Elu Vice-doyen à la recherche par le Conseil de la Faculté de Médecine.
B.A., M.D., B.Sc (Physique), M.Sc. (Pharmacologie), Ph.D. (Bio-physique).
Fellow de la Canadian Life Insurance Officer's Association;
Fellow de la Los Angeles County Heart Association;
Fellow du U.S. Public Health;
Fellow de la Deutsche Forschungsgemeinschaft;
Fellow de la Strelbstiftung;
Fellow du Conseil des Arts du Canada en sciences interdisciplinaires;
Associate du Conseil des Recherches Médicales du Canada.
Coordonnateur du MSA - Estrie et président du Conseil régional.



M. Réjean MILLETTE

Né le 14 mai 1943 à Cowansville, Etat du Québec.

Programmeur pour une compagnie de Montréal.

Responsable de la publicité, et adjoint à l'organisation du MSA-Gouin et maintenant coordonnateur du MSA-GOUIN.

Marié à Jocelyne L'Archeveque et père d'un enfant, Pierre.

Inconnu pour la plupart d'entre vous, j'ose quand même solliciter votre confiance.

N'étant ni politicien aguerris, ni intellectuel, je mets à votre service mon sens de l'organisation, ma disponibilité et mon souci de mener à bien les responsabilités que l'on pourra me confier.

Je m'engage aussi, dans la mesure du possible, à maintenir un climat de bonne entente entre tous les indépendantistes de différents mouvements.

Ma première préoccupation comme membre de l'Exécutif, sera de faire respecter les décisions que vous prendrez à ce congrès.

Vivre dans un Québec, bâti par nous, pour nous, c'est votre volonté et la mienne.

M. GILLES GREGOIRE

42 ans. Bachelier des Arts.
Diplômé en philosophie de l'Université Laval.

Elu député fédéral en 1962, pour le comté de Lapointe. Réélu en 1963 et 1965.
Ne se représente pas en 1968.

Membre de la délégation canadienne aux Nations-Unies en 1963 et 1965.
Membre de la délégation canadienne aux congrès de l'Union Internationale des Parlementaires en 1964 et 1965.
Membre de la délégation canadienne aux congrès annuels de l'Association Parlementaire France-Canada en 1965 et en 1966.
Adhère en 1966 à l'idée de l'indépendance du Québec et est élu président du Ralliement National.

Décoré de la Médaille d'honneur de l'Assemblée Nationale française en 1964.

Décoré de la médaille du Centenaire de Confédération Canadienne en 1967.



VICE-PRESIDENT

M. FERNAND PARE

Né à Québec le 11 novembre 1931

Etudes secondaires à l'Académie de Québec

Etudes universitaires à l'Université Laval (faculté des sciences, 11)

Fellow de Society of Actuaries (1959)

Fellow de l'Institut Canadiens des Actuaire

Actuaire de la Solidarité, cie d'assurance (1959-1968)

Directeur général adjoint de La Solidarité (1968)



TRÉSORIER

POSTES DE CONSEILLERS

Né à Montréal le 15 mars 1924.

Etudes secondaires au Collège Saint-Viateur de Montréal.
Service actif dans l'armée canadienne, dont deux années avec le régiment des Fusiliers Mont-Royal.

Ex-membre du Conseil Central de Montréal (CSN) au sein de laquelle il demeure actif;

Membre de l'association des maîtres Fourreurs (MFA);
Ex-vice-président de la Fédération du Vêtement (CSN);
Ex-président de l'Union Nationale du Vêtement (CSN);
Ex-membre du Comité paritaire, section fourrures (CSN);
Ex-négociateur syndical (CSN);
Membre fondateur de la Société Nationale Populaire;
Exploite un commerce de fourrures depuis six ans.

Responsable au Comité exécutif de l'organisation du MSA;

Marié et père de trois enfants: Daniel, Suzanne, et Céline.



Gérard-N. BELANGER

Conseiller en animation sociale
Marié à Danièle Campagna et père de cinq enfants, Stéphan, Nathalie, Francis, Martin et Nicolas.

Bachelier ès-Arts.
Etudes en commerce et en pédagogie à l'Université Laval.
Professeur pendant quatre ans à Charlesbourg;
animateur social au BAEQ;
conseiller en formation à l'Institut coopératif Desjardins à Lévis;
secrétaire général du Nouveau Parti Démocratique (section Québec), permanent en 1967;
conseiller en animation sociale depuis 1967 à la Corporation des Enseignants du Québec.

Membre du MSA depuis décembre 1967 et responsable de l'information et de l'animation à l'exécutif de la région de Québec.



M. André GAGNON

Le Dr Laurier est né en 1922 à Charlemagne, comté de l'Assomption, petit village de 1.000 habitants, situé à 20 milles de Montréal.
Il est le quatrième d'une famille de quatorze enfants.

Médecin-psychiatre et psychanalyste. Il a fait ses études universitaires et ses cours spécialisés à l'Université de Montréal, et dans les plus grandes écoles de France et des Etats-Unis.

Devenu psychiatre, le Dr Laurier fut l'un de ceux qui a inspiré, animé et organisé ce qu'on appelle au Québec, la révolution psychiatrique.
Il est reconnu, parmi ses collègues et dans la profession, comme un homme d'avant-garde, un progressiste courageux et un véritable meneur d'hommes. Il sait allier les qualités d'animateur, de collaborateur et de "leader."

Depuis la fondation du MSA, le Dr Laurier siège à l'intérieur de ce mouvement comme membre de la commission politique.



Dr Camille LAURIN

Né le 4 novembre 1928 à La Tuque.

Etudes primaires à Malartic et secondaires à Montréal.

Service militaire à Brockville.

diplômé en commerce et administration, il évolue depuis plusieurs années dans l'industrie de l'acier comme représentant industriel.

Agé de 37, il a déjà occupé des postes à l'exécutif de nombreuses associations, notamment à la Jeune chambre.

M. Robert Tremblay était candidat du Ralliement National aux élections du 5 juin 1966.

Actuellement vice-président (régional métropolitain) du Ralliement National, il militait depuis longtemps dans les rangs des créditistes.

Marié à Germaine Nobert, il est père de trois enfants et demeure à Ville Jacques-Cartier.



J. Robert TREMBLAY

RÈGLEMENTS DES ÉLECTIONS

- 1 L'élection des membres du conseil exécutif du parti a lieu le 13 octobre 1968. Les délégués élisent au scrutin secret les officiers suivants: un président, un vice-président, un trésorier et six (6) conseillers.
- 2 Le président d'élection nommé d'office veille à l'observance des présents règlements; il est assisté du personnel jugé nécessaire.
- 3 Seuls les délégués dûment inscrits au congrès et porteurs d'une lettre de créance officielle ont droit de vote.
- 4 La liste officielle des délégués dûment inscrits au congrès est établie par le secrétaire administratif du MSA et remise au président d'élection.
- 5 Le bureau de votation est ouvert de treize (13) à vingt (20) heures, le 13 octobre 1968.
- 6 Quatre bulletins de vote sont remis à l'électeur dont un pour chacun des postes suivants: président, vice-président et trésorier et un autre sur lequel sont inscrits les noms des candidats aux postes de conseillers. Sur ce dernier bulletin, l'électeur doit voter pour six candidats; tout bulletin indiquant le choix de plus ou de moins de six candidats est nul. Sont déclarés élus aux postes de président, vice-président et trésorier les candidats qui ont obtenu la majorité absolue. Quant aux postes de conseillers, les six (6) candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de voix sont déclarés élus.
- 7 Les candidats peuvent se nommer chacun un représentant.
- 8 Le président d'élection accrédite un représentant sur présentation d'une lettre dûment signée par le candidat. Ce représentant dûment accrédité peut être présent dans le bureau de scrutin pendant les heures de votation.
- 9 Une heure avant l'ouverture du bureau de scrutin, le candidat accompagné ou non de son représentant, peut examiner l'état des boîtes de scrutin et des bulletins en présence du président d'élection. Quinze (15) minutes avant l'heure prévue pour le début du scrutin, les boîtes de scrutin sont fermées à clef.
- 10 L'électeur doit voter en faisant une croix dans l'espace prévu à cette fin vis-à-vis les noms des candidats de son choix.
- 11 Pendant toute la durée du scrutin, le président a tous les pouvoirs nécessaires pour assurer le bon ordre à l'intérieur du bureau de scrutin.
- 12 A vingt (20) heures, le bureau de scrutin est fermé. Les boîtes de scrutin sont scellées et confiées à la garde du président en présence des scrutateurs, secrétaires au scrutin et des candidats et/ou de leurs représentants si ces deux derniers sont présents.
- 13 Deux (2) heures avant l'heure prévue à l'ordre du jour du congrès pour l'annonce officielle du résultat des élections, le président procède au dépouillement du scrutin; les candidats et/ou leurs représentants ont droit d'assister au dépouillement.
- 14 Lors de ce dépouillement, seuls le président d'élection, les scrutateurs et les secrétaires au scrutin ont droit de toucher aux bulletins de vote.
- 15 Aucune publicité électorale n'est permise à l'intérieur du bureau de scrutin ni dans les salles de délibérations du congrès sauf ce qui est prévu à l'ordre du jour du congrès.
- 16 Lors de la proclamation officielle des résultats d'élections, le nombre de voix attribué à chaque candidat n'est pas dévoilé.

LES EXECUTIFS - MSA - RN



M. Lucien VENNE

Lucien Venne, notaire, est né à Beauharnois le 4 janvier 1912 et demeure actuellement à Montréal.

Bachelier ès-arts Collège Ste-Marie (Montréal).

Licencié en droit, Université de Montréal, en 1935 et admis à la Chambre des Notaires le 24 juillet.

Président de "Capitol Théâtre", cinéma de Joliette, en 1942.

Notaire et aviseur des compagnies "Kilgour Bros. Howard Smith Paper", Beauharnois; "Shawinigan Water", Valleyfield; "Beauharnois Light et Montreal Light Beauharnois" en 1940.

Incorporation et Aviseur pour environ 40 compagnies industrielles et commerciales de 1938 à 1964;

Administrateur de Ciné Joliette Entreprise Ltée en 1943;

Président de "Corporation d'hypothèques DeLorimier", en 1950;

Secrétaire de "Coleraine Asbestos Limited" en 1965.

Secrétaire du vote au congrès des Etats Généraux de 1967;

Coordonnateur du MSA (Comité Mercier).

LE C.D.R.

**INSTRUMENT D'INFORMATION ENTRE LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DU PARTI
PROJETTE DE CONSTRUIRE UN RÉSEAU INTÉGRÉ DE DOCUMENTATION**

En novembre 1967, un rapport sur un projet de Centre de documentation et de recherche a été soumis à l'examen du Conseil exécutif. Le projet accepté, le Centre prit place dans une pièce du Secrétariat au 7491 Saint Denis. Avec le déménagement du Secrétariat au 7600 Saint Denis en février 1968, le CDR suivit, occupant une pièce beaucoup plus vaste.

Finalement en mai 1968, le MSA reprit possession du 7491 Saint-Denis et y installa le CDR. Depuis ce moment, le CDR a pu entreprendre les tâches qu'on lui confiait, grâce à un emplacement assez vaste et grâce à une certaine autonomie d'initiative: car contrairement au cas des services de documentation des partis traditionnels, le CDR du MSA n'est pas une unité administrative du Secrétariat mais un service administratif complet en lui-même, relevant directement de l'autorité de l'Exécutif et cherchant à être disponible aux membres, de quelque niveau du parti que ce soit.

Le CDR a commencé avec un seul permanent bénévole. A partir d'avril, il y en eut deux. Depuis le mois de mai, neuf membres permanents bénévoles complètent l'équipe, assistée d'une secrétaire également bénévole.

Les fonctions que le CDR cherche à remplir sont de divers ordres. Les unes sont propres à tout centre du genre: la réception, la classification et la diffusion des documents de tout genre, des journaux quotidiens jusqu'aux rapports de commissions d'enquête. Un inventaire de ces documents a d'ailleurs été compilé et remis aux coordonnateurs le 10 août dernier. En tant que centre au service d'un parti politique, le CDR a été appelée à assister tous les niveaux du parti, à partir des membres individuels jusqu'au conseil exécutif, en passant par le bureau de presse, le secrétariat, le comité des statuts, et, au moins à ses débuts, la Commission politique. Cette assistance a pris plusieurs formes: revues de

presse sur des événements spéciaux, compilation de documentation sur des problèmes donnés, fabrication des cartes électorales des comtés, contacts avec des milieux susceptibles de fournir des informations nécessaires, échanges de renseignements au téléphone...etc.

Dans ce travail, il y eut une priorité très nette: la réalisation de la documentation d'appui rendue disponible à l'occasion du Congrès de fondation mais destiné d'abord à servir comme première pièce d'importance dans la documentation que les comtés peuvent rendre accessible à leurs membres.

C'est le congrès de fondation qui déterminera si le CDR doit continuer à exister et si oui dans quelles perspectives. Sujet à l'approbation du Congrès, un projet multiple se prépare. Nous voudrions assurer la publication d'au moins trois dossiers importants: (1) un manuel du militant contenant les réponses aux principales questions que les membres se font poser sur l'indépendance du Québec; (2) un manuel de l'organisateur pour l'aider dans sa tâche au niveau du comté; (3) une série de cours de formation politique des membres. Peut-être faudra-t-il ajouter bientôt un manuel dont le but serait de présenter une version simplifiée de la loi électorale.

Enfin dans une perspective moins de contenu que d'organisation de l'information en général, nous voudrions suggérer une méthode pour arriver à constituer un réseau intégré de documentation pour tout le parti, du niveau national jusqu'au niveau de tous les comtés du Québec. Ceci est faisable: le document d'appui constitue le lancement du projet; son parachèvement dépend de la volonté des militants.

LE NOM DU PARTI

Les délégués du MSA et du RN sont à plus d'un titre des privilégiés de l'histoire politique du Québec. 'est-ce pas là rare privilège que de participer à la fondation d'un parti politique, de lui donner un nom, d'en édifier les structures, d'en élaborer le programme et d'en élire les dirigeants; tout cela au cours d'un même congrès.

Il est de ces prérogatives qui, sans être vitales n'en sont pas moins exaltantes. Ainsi en est-il du choix du nom d'un parti. De même que l'on demeure plus attaché à ce que l'on conçoit soi-même, les délégués qui dimanche après-midi vivront ces moments historiques,

deviendront du fait même, plus conscients d'être les propriétaires du parti qu'ils auront eux-mêmes baptisé.

Le Comité exécutif n'a rien voulu négliger pour que ce choix reflète celui du plus grand nombre de membres; à la suite de recherches exhaustives, une liste préliminaire d'une centaine de noms a été élaborée et complétée par une quarantaine chaque comté pour consultation auprès de leurs délégués et de leurs membres. Le minisondage a aussitôt porté fruit, et dans l'espace de deux semaines nous avons reçu et enregistré 1 vote

Tenant compte de ces indications et de nombreux autres critères, les spécia-

listes du Comité de publicité ont fait connaître leur choix au Comité exécutif, qui, à son tour, vous en suggère cinq.

Un bulletin de vote vous sera remis et vous signerez d'une croix votre décision. Si aucun des cinq noms inscrits vous convient, vous y ajouterez votre choix dans l'espace prévu à cet effet. Les deux noms ayant obtenu le plus de votes feront l'objet d'un second tour de scrutin.

Le nom du nouveau parti souverainiste sera proclamé au même moment que seront connus les nouveaux conseillers du Conseil exécutif.

Parti Souverainiste	PS
Parti Souveraineté-Association	PSA
Parti du Peuple Souverain	PPS
Parti de l'Indépendance du Québec	PIQ
Mouvement Souveraineté-Association	MSA

DELEGUES D'OFFICE

Selon des dispositions de l'article 12 des statuts sont délégués d'office pour le MOUVEMENT SOUVERAINETE ASSOCIATION:

DU CONSEIL EXECUTIF ET DES COMITES

BEAULE Rosaire	CARISSE Bernard	LEVESQUE René
BELANGER Gérard	FERLAND Pothier	LUSSIER Doris
DE BELLEVAL Denis	GILL Georges	MIGUE Jean-Luc
BOIVIN Jean-Roch	JORON Guy	PELLETIER Guy
BRIERE Marc	LANDRY Bernard	SAVOIE Réginald
BRISSON Reynald	LAROCQUE André	TASCHEREAU Louis-Ph
CARDIN Jean-Réal	LEMONDE Pierre	

DES COMITES REGIONAUX

CANTONS DE L'EST:	LAVALLE Marc - LAVOIE Ghislaine
GASPESIE:	DENIS Réjean - SENEAL Jacques
LAC ST JEAN:	DUCHESNE Gaston - FLAMANT Dollard
LANAUDIERE:	RAYNAUD François
LAURENTIDES:	BRIERE Jacques
MONTREAL:	D'ALLAIRE Claude - DROLET Philippe
MTL-BANLIEU-NORD:	BELANGER Bertrand - SAUVE Ernest
MTL-BANLIEU-SUD:	JULIEN Roger - ROY Jacques
NORD-OUEST QUEBEC:	BEAUPRE Jacques - L'HEUREUX Denis
OUTAOUAIS:	BERTRAND Louis - THERIAULT Mario
QUEBEC:	GAGNON André - MARCEAU Robert
RICHELIEU:	BELLEMARE Denis - PATENAUDE Roch

COMPOSITION DU MSA

1- PAR SECTEUR D'OCCUPATION

- Administration	3%
- Prof. libérales	12%
- Enseignants	12%
- Prêtres et religieux	1%
- Arts, spectacles et informations	2%
- Employés du bureau	7%
- Vendeurs	5%
- Services, récréation et animation	4%
- Transports et communications	2%
- Agriculture, bûcherons et mineurs	1%
- Ouvriers	12%
- Manœuvres, journaliers et sans travail	2%
- Ménagères	6%
- Etudiants	21%
- Rentiers	1%
- Professions non déclarées	9%

2- PAR SEXE

- Femmes	25%
- Hommes	75%

3- PAR AGE

17 ans et moins	2%
18 ans à 24 ans	34%
25 ans à 29 ans	20%
30 ans à 39 ans	21%
40 ans à 49 ans	14%
50 ans à 59 ans	6%
60 ans et plus	3%

MSA

UNE PETITE HISTOIRE QUI EN DIT LONG

- Les 18 et 19 novembre 1967, au monastère St-Albert le Grand (Montréal), environ 400 personnes se réunissent pour fonder le Mouvement Souveraineté-Association.

- Au début de décembre 1967, lors d'une première tournée régionale de René Lévesque, soit à Sept-Îles, le député de Dorion, Me François Aquin, qui avait quitté le P.L.Q. peu de temps après la visite du Général, se joint au MSA.

- Le 28 décembre 1967, sur l'initiative du MSA, débute avec le seul R.I.N. d'abord une série de rencontres auxquelles se joint bientôt le Ralliement national.

- Janvier 1968, les Editions de l'Homme publient "Option Québec", par René Lévesque. Quelque 60,000 exemplaires ont été vendus à date.

- Les 14 janvier, 17 février, 23 mars et 5 avril, se réunit le Comité directeur plénier (composition: exécutif, coordonnateurs régionaux, responsables de comtés) pour définir, à la lumière de textes préparés au sein de la Commission politique du MSA, un projet d'orientations; aussi pour finaliser un projet d'assises générales pour avril.

- Le 2 avril, communiqué de l'Exécutif du MSA soulignant que "la crise scolaire de Saint-Léonard n'est pas un simple cas d'espèce mais un événement de portée nationale", et demandant au gouvernement québécois "d'avoir le courage d'affronter le problème dans toute son ampleur".

- Les 19, 20 et 21 avril, un Congrès d'orientation tenu à Montréal attire près de 2,000 personnes sur 7,274 inscrits au MSA. Les participants adoptent des textes de base devant constituer l'orientation idéologique du Mouvement en matière culturelle, sociale, économique et politique. Aussi, les décisions suivantes furent prises:

- fondation d'un parti politique dans un délai de 6 mois;

- association, si possible, avec le RN et le RIN;

- adoption de structures provisoires qui, pour l'essentiel, mandatent le comité exécutif central pour donner suite aux décisions des Assises.

- Le 21 avril, un Grand Gala - donné (dans les deux sens du mot!) par les chansonniers du Québec, accueille plus de 8,000 spectateurs.

- Mai amène les permanents à visiter systématiquement les comtés du Grand Montréal: Rive-Sud, Vallée du Richelieu, Banlieue-nord de Montréal et l'ensemble des comtés de Montréal.

- Fin de mai, conception de Pierre O'Neill et René Lévesque, l'Exécutif publie la brochure "Ce pays qu'on peut bâtir". N.B. A cette date, les effectifs du MSA se chiffrent à 10,073 membres.

- Fin mai et jusqu'à fin juin, René Lévesque reprend sa tournée du Québec, accompagné de membres du Secrétariat:

- dans le Nord-Ouest québécois: Malartic, Val d'Or, Amos, La Sarre et Rouyn-Noranda;

- dans le Saguenay-Lac St-Jean: Chicoutimi, Roberval, St-Félicien et Dolbeau;

- dans la région de l'Estrie: Thetford les Mines, Victoriaville, Drummondville et Sherbrooke;

- en Gaspésie: Carleton, New-Carlisle, Amqui, Nouvelle, Chandler et Gaspé;

- et enfin, dans l'Outaouais: Hull, Buckingham, Montebello et Thurso.

- Le 3 juin, les négociations MSA-RN-RIN reprennent. Les représentants du RN et du RIN acceptent une proposition du MSA concernant le minimum de solidarité requis en matière de déclarations communes et consultation sur toutes manifestations et autres activités publiques importantes...

- Le 9 juin, une troisième séance de négociations MSA-RN-RIN: les parties précisent leur opposition sur la langue et échangent des textes sur: les relations économiques Québec-Canada.

- Fin de juin, l'Exécutif du MSA, à la lumière des incidents de la St-Jean, de ce qui les avait précédés aussi bien que de leurs conséquences, renouvelle sa position sur l'esprit, les méthodes et le style d'action auxquels il se sent tenu; et du même coup, juge opportun de suspendre les négociations.

- Le 6 juillet, l'Exécutif rencontre, réunis à Montréal, tous les responsables de comtés et de régions. L'objet de la réunion: rapport sur les négociations, amendements au texte des statuts provisoires et préparation du congrès.

- Le 29 juillet, François Aquin démissionne du Comité exécutif et du Mouvement, expliquant que sur des questions fondamentales il ne pouvait concilier ses vues avec les objectifs du MSA.

- Le 2 août, une 4e et dernière séance de négociations, provoquée comme les autres par le MSA, amène les résultats connus: la fusion MSA-RN.

- Le 10 août, une deuxième réunion convoquée par l'Exécutif, réunit tous les responsables de comtés et de régions. Les participants, après avoir reçu un rapport détaillé des négociations, élaborent la préparation du Congrès; à ce dernier sujet, ils établissent un calendrier des étapes à franchir jusqu'au Congrès.

- Le 10 août, c'est aussi la publication du bulletin "Le Mouvement", consacré notamment au rapport des négociations.

- Le 27 août, c'est la date limite pour la reconnaissance du nombre officiel de membres dans un comté, devant servir à déterminer le nombre de délégués par comté.

- Le 8 septembre, Gilles Grégoire et René Lévesque à une assemblée publique tenue au Centre Maisonneuve (Montréal).

René Lévesque communique la position de l'exécutif du MSA sur le problème soulevé par l'affaire de l'Ecole Aimé-Renaud.

Le 13 septembre, Gilles Grégoire et René Lévesque à Ville de Laval, à une assemblée publique.

Le 17 septembre, René Lévesque participe à la grande assemblée syndicale (CSN), au Centre Paul Sauvé (Montréal), en marge du conflit à la R.A.Q.

- Le 9 octobre, René Lévesque à une assemblée de la Société Nationale Populaire sur le problème linguistique.

- Les 11, 12, 13 et 14 octobre, CONGRES DE FONDATION DU PARTI MSA - RN.

Le seul fil des événements, tracé en vrac, vous laisse deviner le nombre de réunions tenues par l'exécutif - au fait, en moyenne une réunion par semaine, ainsi que le grand nombre d'heures où ont siégé tous les comités du MSA, particulièrement en vue de ce second congrès en 6 mois.

Le secrétaire administratif du Mouvement,

André BELLEROSE

À L'IMAGE MÊME DU MOUVEMENT UN SECRÉTARIAT JEUNE, DYNAMIQUE ET DISPONIBLE

Dès sa fondation le 19 novembre 1967, le MSA mit sur pied un Secrétariat permanent. Nécessairement embryonnaire au début, structuré dans les mois suivants, il reflète aujourd'hui une vie pleine d'espoirs, déjà marquée de réalisations.

Sous l'égide de l'exécutif

Le Secrétariat atteint aujourd'hui son rôle normal de centre nerveux. Appelé à rendre service en maints domaines, il se définit ainsi:

Imbu du sens des relations publiques, soucieux de professionnaliser publicité et propagande: un responsable des relations avec la Presse.

Assurant la permanence dans les opérations de financement, à la trésorerie: un Service des finances, avec Robert St-Jean comme "contrôleur".

Un service administratif à la disposition de tous les cadres du Mouvement, plus immédiatement à la disposition de l'exécutif, regroupe Mlles Denise Lapierre, Jeannine Rossignol, Mme Joan Lessard et M. André Bellerose.

L'organisation même du Mouvement constitue un service dirigé de fait par M. Gérard

N. Bélanger, également directeur général (coordonnateur) des services. Inutile d'ajouter qu'il coopère quotidiennement avec le Centre de Documentation et de Recherche (CDR), dont André Laroque dirige l'équipe responsable.

Esprit de solidarité

Si efficace que se veuillent les permanents à l'emploi du MSA, ils ne peuvent produire d'une façon satisfaisante qu'avec l'appui sans cesse renouvelé de nombreux bénévoles. Nous l'avons déjà écrit, c'est grâce à cet apport réconfortant des bénévoles que le Secrétariat central, dans ses différents services, a pu relever tout au long de 1968, des défis nombreux et souvent exténuants.

L'ambiance de fraternité qui caractérise la collaboration entre permanents et bénévoles, c'est le gage de cet esprit de solidarité qui doit soutenir notre but à tous: la Souveraineté du Québec.

Disponibilité et Vitalité

C'est par dizaines, chaque jour, que des "cadres" des membres, des citoyens du Québec... nous rendent visite. Toujours, croyons-nous, ils sont reçus... écoutés.

Correspondance

C'est en moyenne vingt-cinq (25) lettres par jour que nous apporte le Courrier... Dans la mesure du possible, chaque fois où cela s'avère nécessaire, les préposés concernés s'emploient systématiquement à accuser réception, à contacter le signataire.

Communications

Tous les responsables de comtés, de régions, notamment depuis les assises d'avril,

ont reçu régulièrement, en guise de bulletins d'information, des lettres circulaires, leur donnant matière à informer régulièrement les membres du Mouvement.

Ainsi, les communiqués aux journaux témoignant de prises de position de l'Exécutif central, ont assez régulièrement été expédiés à tous les "cadres".

Enfin, sinon tous, la très grande partie de nos membres ont reçu cette brochure, signée Pierre O'Neill et pour laquelle des éloges nombreux nous sont venus, brochure intitulée "Ce pays qu'on peut bâtir".

Par ailleurs, pratiquement tous nos membres ont reçu le bulletin "Le Mouvement", publié le 10 août, traitant notamment des négociations MSA-RN-RN.

Son rayonnement

La plupart des cent-huit (108) comtés du Québec ont reçu la visite de l'un ou l'autre

des permanents du Secrétariat.

C'est d'ailleurs grâce à ces contacts que le Secrétariat dispose d'éléments tels qu'il peut prétendre à une certaine efficacité sinon à une efficacité certaine, qui colle aux vrais besoins de nos membres.

Limite dans son action

Quant au personnel, soucieux du respect des principes élémentaires d'une participation démocratique, il restreint son action à l'exécution des décisions prises par les organismes mandatés.

Quant au Secrétariat même, il est forcément limité dans son expansion par l'espace et par le budget. Les prochains mois, traduiront un rayonnement tel de ce parti nouveau que le Secrétariat, au bénéfice de tous les membres, en profitera largement.

Le secrétaire administratif du MSA

André BELLEROSE



LE VENDREDI 11 OCTOBRE

- 20 heures 30 SEANCE D'OUVERTURE - ASSEMBLEE PLENIERE
- Choix des présidents d'assemblée.
 - Adoption de l'ordre du jour.
 - Adoption de la procédure: a) en plénière - b) en atelier.
 - Rapport du président.
 - Rapport du secrétaire.
 - Présentation des candidats.
 - Exposés de MM. Gilles Grégoire et René Lévesque.

LE SAMEDI 12 OCTOBRE

- 9 heures 30 Travaux en ateliers multiples.
- 12 heures 30 Ajournement - Déjeuner libre.
- 14 heures Travaux en ateliers multiples.
- 18 heures Clôture des travaux en ateliers multiples - Dîner libre.
- 20 heures 30 Caucus régionaux.

N.B. Un atelier spécifique sur les statuts se tiendra toute la journée.

LE DIMANCHE 13 OCTOBRE

- 9 heures 30 Travaux en ateliers de synthèse.
- 12 heures 30 Clôture des travaux en ateliers de synthèse - Déjeuner libre.
- N.B. Les travaux de l'atelier sur les statuts se poursuivent durant toute la matinée.
- N.B. Le scrutin pour l'élection aux divers postes de l'exécutif et pour le choix du nom du parti se déroulera durant toute l'après-midi, simultanément aux travaux de la plénière.
- 14 heures Séance de l'assemblée plénière sur le programme.
- 18 heures Ajournement - Dîner libre.
- 20 heures 30 Séance de l'assemblée plénière sur le programme.

LE LUNDI 14 OCTOBRE

- 9 heures 30 Séance de l'assemblée plénière sur les statuts.
- 12 heures 30 Fin de la plénière sur les statuts - Déjeuner libre.
- 14 heures Proclamation des résultats des élections aux divers postes de l'exécutif central et présentation des élus.
- 15 heures Divulgation du nom du (nouveau) parti.
- 17 heures Mandats d'ordre général au nouvel exécutif.
- 18 heures Exposés de clôture.
- FIN DU CONGRES

PROGRAMME DU CONGRES

GROUPES DE TRAVAIL ET LOCAUX

1) TRAVAIL EN PLENIERE

Toutes les séances en plénière se déroulent au Petit Colisée.

2) TRAVAIL EN ATELIERS MULTIPLES

Les ateliers sur le programme se tiennent au Pavillon de Koninck (U.L.)

NOM DU GROUPE DE TRAVAIL	LOCAL
Education	1431
Langue	1437
Recherche	1445
Media	1446
Culture populaire	1451
Association	2225
Fiscalité-budget	2231
Etat-entreprise	2275
Développement régional	2289
Richesses naturelles	7193
Justice fiscale	5144
Famille, enfance	5156
Santé	5163
Consommateurs	5165
Travail	5171
Habitation	5173
Souveraineté-association	7106
Constitution	7132
Régime politique	7141
Administration	7151
Justice	7160
Relations internationales	7182

3) L'ATELIER SPECIFIQUE SUR LES STATUTS

Les participants se rendent au Pavillon Vachon (U.L.) au Local 2880, tant le samedi que le dimanche a.m.

4) TRAVAIL EN ATELIERS DE SYNTHESE (programme)

Tous les ateliers de synthèse se tiennent au Pavillon Koninck (U.L.)

NOM DE L'ATELIER	LOCAL
Culturel	OA
Economique	OB
Politique	1C

Sauf pour l'atelier de synthèse portant sur la vie sociale... Cet atelier se tiendra au Pavillon Vachon (U.L.) au local 2850.

5) CAUCUS REGIONAUX

Les caucus du samedi soir, 12 octobre, se tiendront au Pavillon Koninck (U.L.). Précisions sur place, au Congrès.